

Conseil d'administration du mercredi 4 septembre 2019 via GoToMeet (programme de réunion par internet)

Présents

Membres du CA : Christian Henrotte, Daniel Halleux, François Godart, Laurent Wery (qui nous rejoint pendant le point 3), Philippe Gonze, Renaud Barreau, Stéphane Detienne

Membre d'honneur : Claude Bikady

Personne mandatée : Jean-Christophe Thiry

Invité : Pierre Heldenbergh

La réunion commence à 20 :00

1. Accueil et validation du PV du CA du 27 juin

Le procès-verbal de la réunion du CA du 27 juin est approuvé sans remarque.

2. Dernières infos sur la FEBC

A ce jour, seul le Caissa Woluwe (229), présidé par Raymond Van Melsem, est passé à la VSF

Ce club, le 229, fait maintenant partie de la ligue 0 (dont les membres, les joueur.euse.s, peuvent choisir la FEFB ou la VSF, mais il apparaît qu'ils ont tous décidés d'opter pour la VSF).

L'AG de la FRBE du 9 novembre abordera la question de la création d'une nouvelle fédération.

Attention, il n'y aurait plus de procuration « par défaut » à la fédération. Chaque club membre de la FEFB est donc vivement invité à être présent ou à envoyer une procuration.

Un nouveau système devrait permettre les procurations électroniques mais il ne semble pas encore au point. Les procurations papiers ne seraient pas reconnues par ce nouveau système... Mais légalement une procuration papier ne peut pas être refusée.

La nouvelle procédure doit émaner de la FRBE-KBSB, plus exactement de Ruben Decrop (qui s'occupe de la mise en place du vote électronique). Il devrait envoyer un courrier à tous les responsables de clubs. C'est un sujet qui sera abordé lors du CA national du 21/09.

Une personne ne peut exprimer un nombre de voix supérieur à 5% du total des affiliés FRBE au 15 septembre – y compris avec les procurations.

Le CA rappelle que nos règlements précisent bien que pour pouvoir participer aux compétitions FEFB, les joueurs doivent être affiliés à notre fédération.

Ceci est valable pour les Intercercles francophones. D'après nos règlements, une dérogation est en place pour :

- Les rapides FEFB : tout joueur affilié FRBE ou FIDE peut participer mais seuls les membres FEFB peuvent prétendre aux titres

- Les individuels francophones : le groupe 1 (Elite ou groupe A) est réservé aux seuls membres FEFB ; le groupe 2 est ouvert à tout joueur affilié FRBE ou FIDE

Les joueurs ont jusqu'au 15/9 pour confirmer leur affiliation.

Cette date limite du 15/09 ne concerne que les interclubs nationaux. C'est à cette date également qu'un relevé des membres par club/ fédé sera établi pour la facturation provisoire. Après le 15/09 de nouvelles affiliations ou réaffiliations peuvent bien-sûr encore avoir lieu. Habituellement entre 500 et 700 affiliations - réaffiliations se feront après le 15/09 et souvent jusqu'au prochain championnat de Belgique des jeunes.

3. Situation financière

Les dépenses et les recettes de l'année nous donnent un bénéfice d'environ 3.800 euros (auquel il faut ajouter un bénéfice « fictif » d'environ 2100 Eur lié au cours de nos titres au 31 août).

La comptabilité a été encodée selon le Plan comptable minimum normalisé des ASBL (PCMN) avec quelques adaptations à notre fonctionnement.

Quelques débats et décisions :

- Placements - le CA décide de revendre nos placements en SICAV, et de limiter nos placements à nos comptes classiques. Stéphane s'en charge dans la huitaine.
- Training des jeunes – François travaille avec Laurent et Frédéric à un projet bien structuré.
- Projet écoles – Frédéric va revenir vers le CA sur l'état du projet. La subvention du Ministère de l'enseignement est prolongée pour l'année 2020. La présence au salon de l'éducation est entièrement couverte par le solde des subsides de l'an dernier, sans que la FEFB ne doive intervenir. Même si l'objet de la subvention est d'amener les échecs à l'école, chacun insiste sur l'importance de la synergie avec les clubs.

4. Fonctionnement des frais administrateurs

Le système actuel est maintenu : indemnités forfaitaires, ou frais réels.

Mais les administrateurs peuvent bien entendu renoncer à ces indemnités s'ils ne les estiment pas nécessaires.

5. Budget 2019-2020

Christian et Stéphane vont travailler à un budget prévisionnel, sur base des demandes et estimations des différents responsables.

6. Etat des réservations de dates pour les divers Tournois FEFB

Renaud Barreau fait le point sur le calendrier des compétitions adultes de la FEFB, tout en précisant bien que la date butoir pour introduire sa candidature a été fixée au 30/9.

Pour le moment donc :

* Championnat parties rapides 2020, le 20 septembre : le CREB et le CRELEL sont candidats.

* Inter-Clubs de la FEFB, 4 clubs sont candidats – à confirmer, mais cela pourrait donner le calendrier suivant :

- L'Echiquier Mosan pour la ronde 1, le 26 avril
- La Bourlette - Anderlues pour la ronde 2, le 17 mai

- Namur Echecs pour la ronde 3, le 21 juin
- Le CRELEL pour la ronde 4, le 28 juin

Ce calendrier n'est pas encore tout à fait arrêté. Il y a eu plusieurs échanges courriel dans les jours qui ont suivi le CA. Il faudra donc trancher en fonction des échanges entre ces 4 clubs pour le choix des dates définitives, lors du prochain CA.

Pour le championnat individuel, Renaud n'a pas encore reçu de candidature. Les dates ont été fixées : du 20/5 au 24/5 (Congé de l'Ascension).

Laurent Wéry fait le point sur les candidatures reçues pour les compétitions jeunes de la FEFB :

Les JEF :

Etape 1, le 25 ou le 26 janvier – candidature du CRELEL - [acceptée](#)

Etape 2, le 21 ou le 22 mars – candidature du Hainaut Chess Club - [acceptée](#)

Etape 3, le 2 ou 3 mai – candidature de l'Echiquier de la Haute Senne - [acceptée](#)

Etape 4, le 30 ou 31 mai – candidature de la Bourlette Anderlues - [acceptée](#)

Etape 5, le 27 juin – [pas encore de candidature](#)

Etape 6, au mois de septembre – [pas encore de candidature](#)

Etape 7, au mois d'octobre – candidature du Pion du Roi Nivelles - [acceptée](#)

Etape 8, au mois de novembre – [pas encore de candidature](#)

Pour le championnat jeune FEFB :

Le CRELEL est candidat pour l'organiser pendant le congé de Carnaval. [Candidature acceptée](#)

Pour les Inter-Ecoles

Etapes provinciales le 11 ou 12 janvier :

Hainaut – candidature du Collège Notre-Dame de Bon Secours à Binche (via la Bourlette-Anderlues - [acceptée](#))

Namur - [pas encore de candidature](#)

Luxembourg – [pas encore de candidature](#)

Liège – [pas encore de candidature](#)

Brabant wallon – candidature de l'école du Verseau - [acceptée](#)

Bruxelles capitale – candidature du Brussels Chess Club - [acceptée](#)

Finale régionale le samedi 15 février

Laurent cherche encore une salle qui pourrait accueillir l'événement, plutôt du côté de Namur

Finale nationale le samedi 7 ou le samedi 14 mars

Là aussi, nous sommes à la recherche de candidat et d'une salle

Stéphane et Philippe font également part d'une initiative originale dans le Brabant wallon, où 6 clubs (Soignies, Lasne-Waterloo, Braine l'Alleud, Rixensart, Nivelles et Wavre) se sont associés pour organiser le Grand Open du Brabant wallon du 27 septembre au 27 mars).

Toutes les infos : <https://www.fefb.be/index.php/admin/2-non-categorise/332-grand-open-du-brabant-wallon>

7. Candidature(s) reçue(s) pour le poste de Secrétaire

Sollicités par le CA, Pierre Heldenbergh et Bénédicte Quinet ont déposé une candidature commune pour le poste de secrétaire du CA, en précisant :

- qu'aucun des deux n'étaient joueur.euse d'échecs, et que dès qu'un.e candidat.e plus compétent et plus impliqué se présenterait, il et elle seraient ravi.e.s de céder la place.
- qu'ils se présentaient en binôme pour éviter au maximum les absences au CA (ils ont tous les deux régulièrement des activités professionnelles et associatives en soirée)

Le CA précise qu'il n'est pas nécessaire d'être affilié à la FEFB pour être membre du conseil d'administration.

Un des deux proposera sa candidature à la prochaine assemblée générale. En cas de vote positif de celle-ci, le ou la candidat.e désigné.e sera officiellement secrétaire de la FEFB tandis que l'autre pourra être secrétaire-adjoint.e dans l'organigramme FEFB, sans être administrateur.trice.

En attendant le vote de l'assemblée générale, Pierre Heldenbergh et Bénédicte Quinet peuvent participer au conseil d'administration avec un statut d'invité.e.s.

8. Membre d'honneur

Le CA proposera que Claudio Piacentini puisse devenir membre d'honneur de la FEFB lors de la prochaine AG de novembre.

9. Registre UBO

Toutes les asbl doivent s'y inscrire avant le 30/9

Stéphane et Laurent suivent le dossier. La FRBE va aussi en parler lors de son prochain CA.

10. RGPD

Le CA fait le point sur les conséquences du RGPD sur le fonctionnement de la fédération.

Stéphane rédigera un document qui pourra servir de base à chaque club membre de la FEFB.

Nous avons déjà supprimé les adresses physiques des différentes responsables de clubs sur le site de la FEFB.

Le CA propose à Daniel d'assumer la fonction de Data Protection Officer.

11. Salon de l'éducation

Les folders sont commandés et le stand est réservé. L'ensemble des frais est couvert par la subvention du ministère de l'enseignement de l'exercice 2018-2019.

Laurent rappelle le grand intérêt d'être présent à ce salon et l'efficacité du stand. Autant c'est un travail fastidieux de forcer la porte des écoles, autant au salon de l'éducation, ce sont les directions d'écoles et les enseignants qui viennent vers nous.

Frédéric fera le bilan du salon lors d'un prochain conseil d'administration

12. Prochaines réunions

- CA FRBE 26/10
- CA FEFB 6/11
- AG FRBE 9/11
- AG FEFB 23/11

Réunion terminée à 22 :10